



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0635

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Carré de Soie - Secteurs Tase et Yoplait - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Rapporteur : Monsieur Crimier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

**Absents excusés :** Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

**Absents non excusés :** M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

**Séance publique du 9 mars 2009****Délibération n° 2009-0635**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Secteurs Tase et Yoplait - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet Carré de Soie constitue une opération majeure pour le renouvellement de la première couronne de l'agglomération lyonnaise.

Dans la continuité des actions déjà engagées sur ce secteur avec l'implantation du pôle de loisirs, la création d'un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) sur une partie du secteur dit Tase à Vaulx en Velin, une mutation des secteurs Tase (sur Vaulx en Velin) et Yoplait (sur Villeurbanne) vers des fonctions mixtes plus urbaines accueillant du logement et des fonctions tertiaires est envisagée à plus ou moins long terme.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement des secteurs Tase et Yoplait et proposés à la concertation consistent à :

- produire une offre de logements mixte et diversifiée, en adéquation avec le programme local de l'habitat (PLH) et complémentaire à l'offre existante et programmée,
- développer un programme de commerces et de services renforçant le caractère résidentiel des deux secteurs à développer,
- assurer un développement économique avec la création d'un pôle tertiaire cohérent au niveau des deux secteurs,
- permettre la poursuite de la constitution du maillage viaire du secteur Carré de Soie à travers la création de nouvelles voiries,
- identifier les équipements publics nécessaires au développement des deux secteurs.

Sur la base de ces objectifs principaux, il s'agira d'ouvrir la concertation préalable afin de présenter aux habitants les enjeux et les objectifs du projet et de concerter sur les orientations d'aménagement ainsi que les programmes prévus sur ces deux secteurs.

Conformément aux dispositions de l'article L 302-2 alinéa b du code de l'urbanisme, la concertation resterait ouverte pendant la durée des études de faisabilité. La date de clôture serait proposée ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Il convient de rappeler que la Communauté urbaine a déjà engagé, pour le projet Carré de Soie dans sa globalité, de nombreuses actions de participation et d'information à l'attention des habitants : des réunions publiques, une exposition dans des lieux divers (commune de Vaulx en Velin, Villeurbanne, etc.), des questionnaires ainsi qu'une série d'ateliers.

Cette concertation s'inscrit dans la continuité des démarches participatives engagées par la Communauté urbaine sur le secteur du Carré de Soie depuis quelques années.

Le périmètre des deux secteurs Tase et Yoplait concernés par la concertation est défini dans le plan ci-annexé.

La concertation se déroulerait selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation préalable sera mis à la disposition du public dans les lieux suivants :

. au siège de la Communauté urbaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30,

. au service urbanisme de la commune de Vaulx en Velin - 15, rue Jules Romains, les lundis, mardis et jeudis de 9 h 00 à 17 h 00,

. à l'hôtel de ville de Villeurbanne, direction générale du développement urbain, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

- ce dossier comportera notamment :

. un plan du périmètre étudié,

. une notice explicative fixant les objectifs du projet,

. un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra en tant que de besoin être complété par des éléments d'information supplémentaires ou d'autres outils de concertation (réunions publiques, ateliers de concertation, etc.).

Les dates d'ouverture et de clôture de cette concertation préalable réglementaire seront fixées par avis administratifs affichés à l'hôtel de Communauté et aux mairies de Vaulx en Velin et de Villeurbanne ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le périmètre de la concertation tel que défini au document graphique ci-après annexé ainsi que les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement des secteurs Tase et Yoplait respectivement à Vaulx en Velin et à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à lancer la concertation préalable engagée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités énoncées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.**